



demande d'aide

Par **kibou**, le **22/05/2011** à **17:28**

bonjours,ma question et simple voila jaimerai annullé tous les retards de charge non payé a mon syndyc esque sé possible je doit environ 10000e jaimerai savoir se que je peu faire voila merci et dsl pour les fautes d'orthographe

Par **Claralea**, le **22/05/2011** à **17:42**

Si ce n'est pas vous qui les payez, il faudra bien que ce soit quelqu'un d'autre, donc qui ?
Dispatcher votre dette sur tous les autres locataires ?

Ca va pas etre possible, ça m'etonnerait que les autres locataires soient ok pour payer vos dettes.

Il faut essayer de convenir d'un echeancier avec votre syndic pour regler votre dette et surtout ne pas en faire de nouvelle en payant vos futures charges

Par **Domil**, le **22/05/2011** à **17:45**

S'il est question de charges payées au syndic, il est copropriétaire

Par **Claralea**, le **22/05/2011** à **17:47**

Oui, j'avais bien compris, donc aux autres copropriétaires, je me suis mal exprimé :)

Par **youris**, le **22/05/2011** à **17:57**

bjr,

des dettes ne s'annulent pas d'un coup de baguette magique.

je suis d'ailleurs surpris que le syndic n'ait pas engagé une procédure judiciaire contre vous pour récupérer les charges impayées.

le syndic a commis une faute de gestion en laissant s'accumuler pour 10000 € de charges impayées. ce ne sont pas aux autres copropriétaires de payer vos charges à votre place.

comme vous êtes copropriétaires vous pouvez vendre votre appartement pour rembourser

vos dettes.